

Envoyé en préfecture le 19/11/2025
Reçu en préfecture le 19/11/2025
Publié le
ID : 059-215900127-20251118-ARR2372025-AR



ARR 237 2025 réglementant la circulation et le stationnement des véhicules pendant l'événement « Le Téléthon » organisé par l'Association « Les 1000 Bornes du Sud-Avesnois » – Les 6 et 7 décembre 2025 de 14h00 à 14h00 non-stop

REF. PH/Nomenclature « Actes » Département du Nord : Libertés publiques et pouvoirs de police – Police municipale (6.1)

Monsieur le Maire de la Ville d'Anor,

- Vu le Code des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2211-1, L.2212-1, L.2212-1, L.2212-2, L.2213 et L.2213-2.
- Vu l'arrêté interministériel du 24 Novembre 1967 relatif à la circulation des routes et autoroutes modifié par les arrêtés subséquents et notamment les arrêtés interministériels des 6 et 7 Juin 1977.
- Vu l'instruction interministérielle annexée à l'arrêté du 7 Juin 1997 relatif à la signalisation routière sur l'approbation de la 4^{ème} partie du livre 1, intitulé « signalisation de prescription ».
- Vu la demande de l'Association « Les 1000 Bornes du Sud-Avesnois » d'organiser des parcours pédestres et VTT, les 6 et 7 décembre 2025 à partir de 14h00 à 14h00 non-stop qui emprunteront plusieurs rues de la localité, (5 parcours de 3,5 km, 7,5 km, 12 km, 17 km et 20 km) sont prévus avec un départ et arrivée à l'écoquartier de la Verrerie Blanche à ANOR (voir 5 plans annexés), il convient de réglementer la circulation et le stationnement des véhicules pendant toute la durée de l'événement « Le Téléthon ».

ARRETE

Article 1 :

A l'occasion de l'événement « Le Téléthon » organisé par l'Association « Les 1000 Bornes du Sud-Avesnois », les 6 et 7 décembre 2025 à partir de 14h00 à 14h00 non-stop dans plusieurs rues de la localité, départ et arrivée à l'écoquartier de la Verrerie Blanche à ANOR (voir 5 plans annexés), il convient de réglementer la circulation des véhicules de toute nature à 30 Km/h ainsi que le stationnement.

Article 2 :

Les panneaux de limitation de vitesse et d'interdiction de stationner seront fournis par les soins des Services Techniques de la Ville d'Anor. L'installation et le retrait des panneaux seront assurés par les organisateurs de l'évènement. La signalisation devra être mise en place au plus tard le 6 décembre 2025 à 13h00, avant le début de l'évènement.

Article 3 :

Le présent arrêté s'applique du 6 décembre 2025 à 14h00 au 7 décembre 2025 à 14h00, non-stop.

Article 4 :

Les prescriptions édictées au présent arrêté entreront en vigueur dès la pose de la signalisation visée à l'article 2. Dès lors, tout contrevenant sera poursuivi conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 5 :

Le présent arrêté sera affiché sur les lieux habituels d'affichage et le public pourra le consulter en Mairie aux heures d'ouverture. Il sera également disponible sur le site internet officiel de la Ville d'Anor.

Article 6 :

Monsieur le Directeur Général de la Mairie, Monsieur le Président de l'Association « Les 1000 Bornes du Sud-Avesnois », Monsieur le Responsable des Services Techniques de la Ville d'Anor, Monsieur l'Officier Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Fourmies seront chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché conformément à la réglementation en vigueur et transmis à Madame la Sous-Préfète en charge du contrôle de légalité.

Fait à Anor, le 18 novembre

Le Maire,

Jean-Luc PERAT.



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Envoyé en préfecture le 19/11/2025

Reçu en préfecture le 19/11/2025

Publié le

ID : 059-215900127-20251118-ARR2372025-AR

1000 BORNES du Sud-Avesnois

Verrerie blanche

Anor

6 & 7 DECEMBRE 2025

14H - 14H NON STOP !

Courez, Roulez, Marchez,
L'important c'est d'avancer !

3,5 / 7,5 / 12 / 17 ET 20 KM

Événement **100% GRATUIT** au profit du

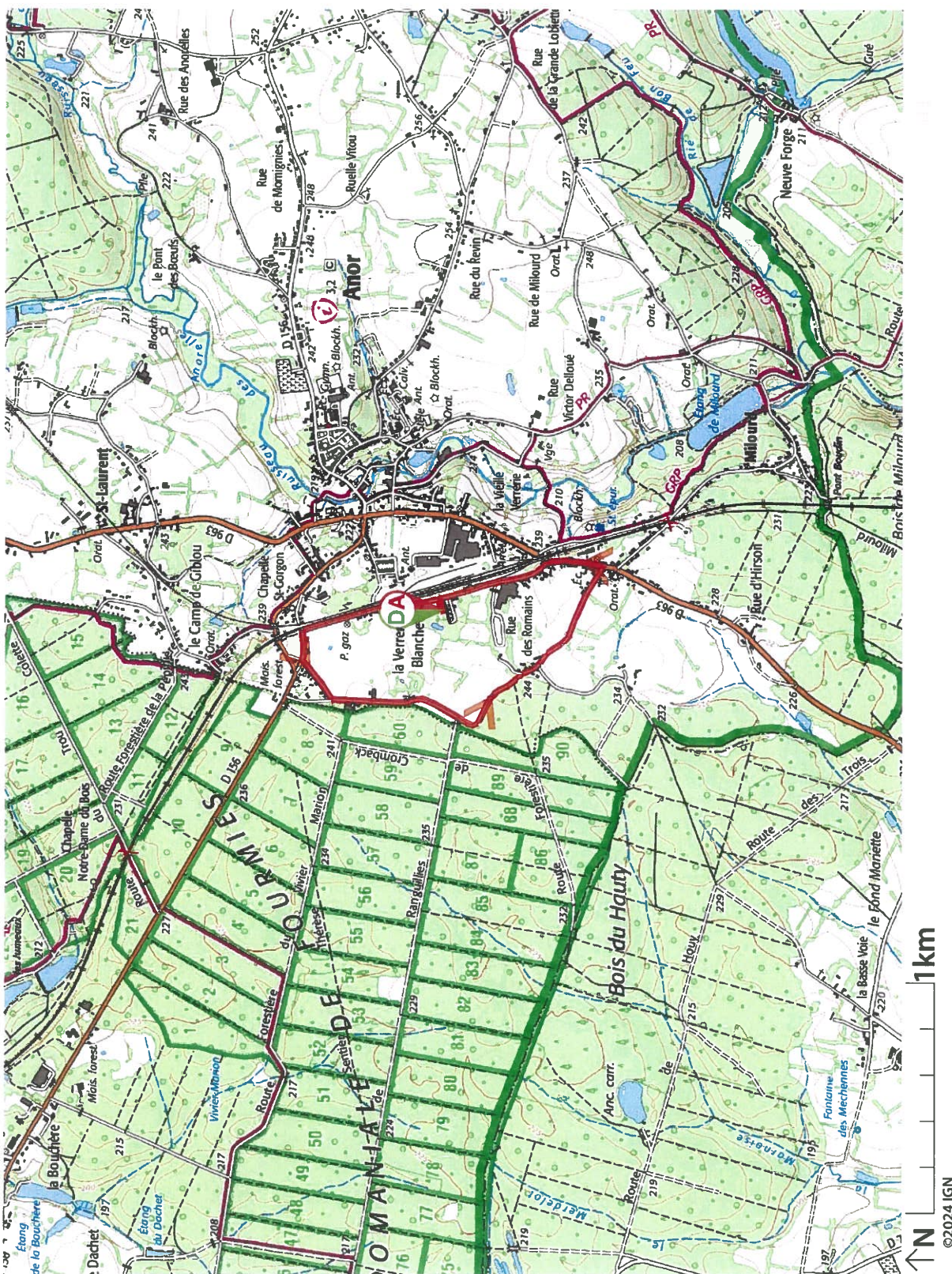
Suivez l'actu des
1000 bornes
en scannant
ce QR Code



Téléthon

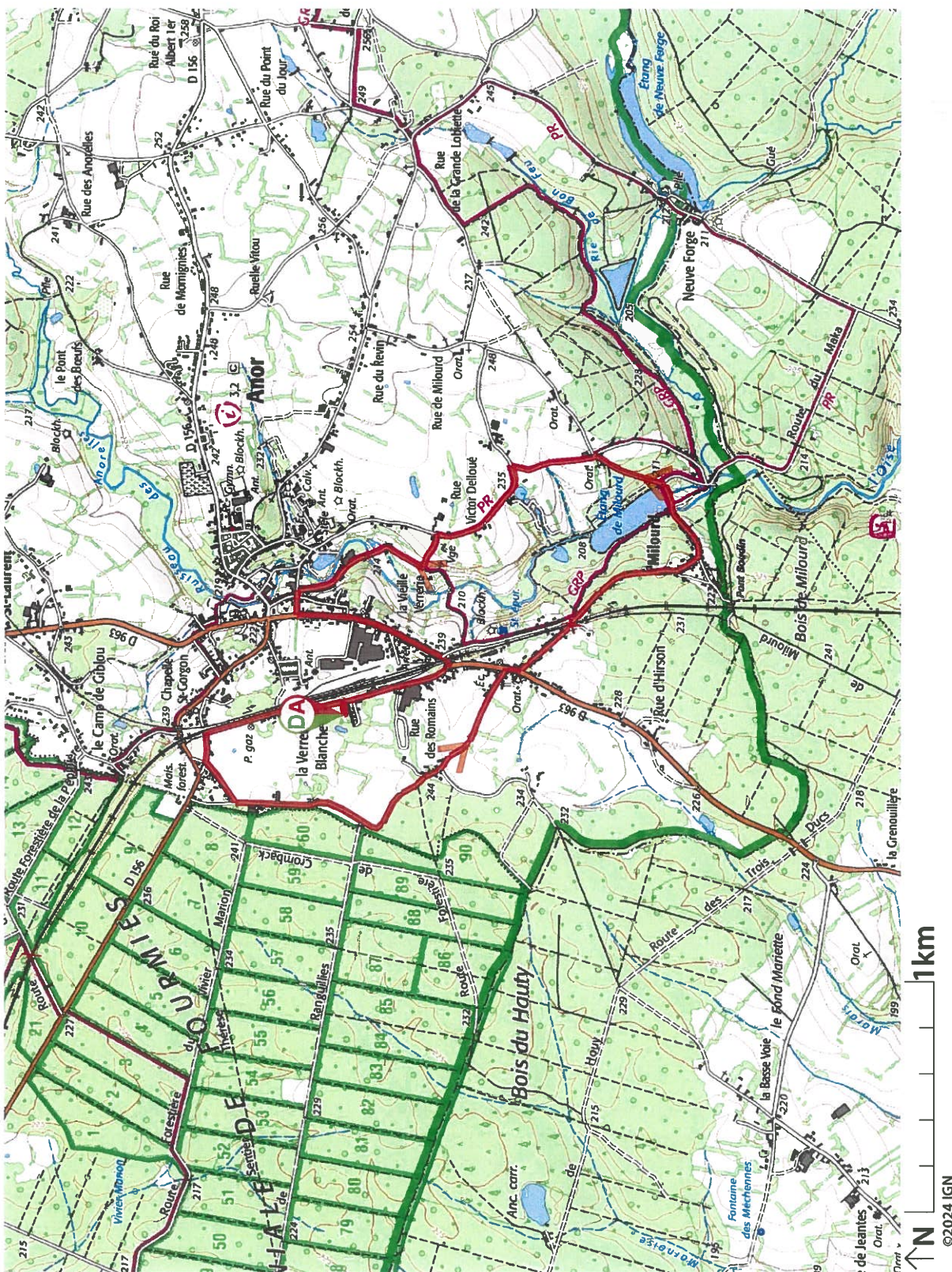
Designed by
PRINTING
+32 491 63 81 83

Téléchargez l'application Visorando pour suivre cette randonnée



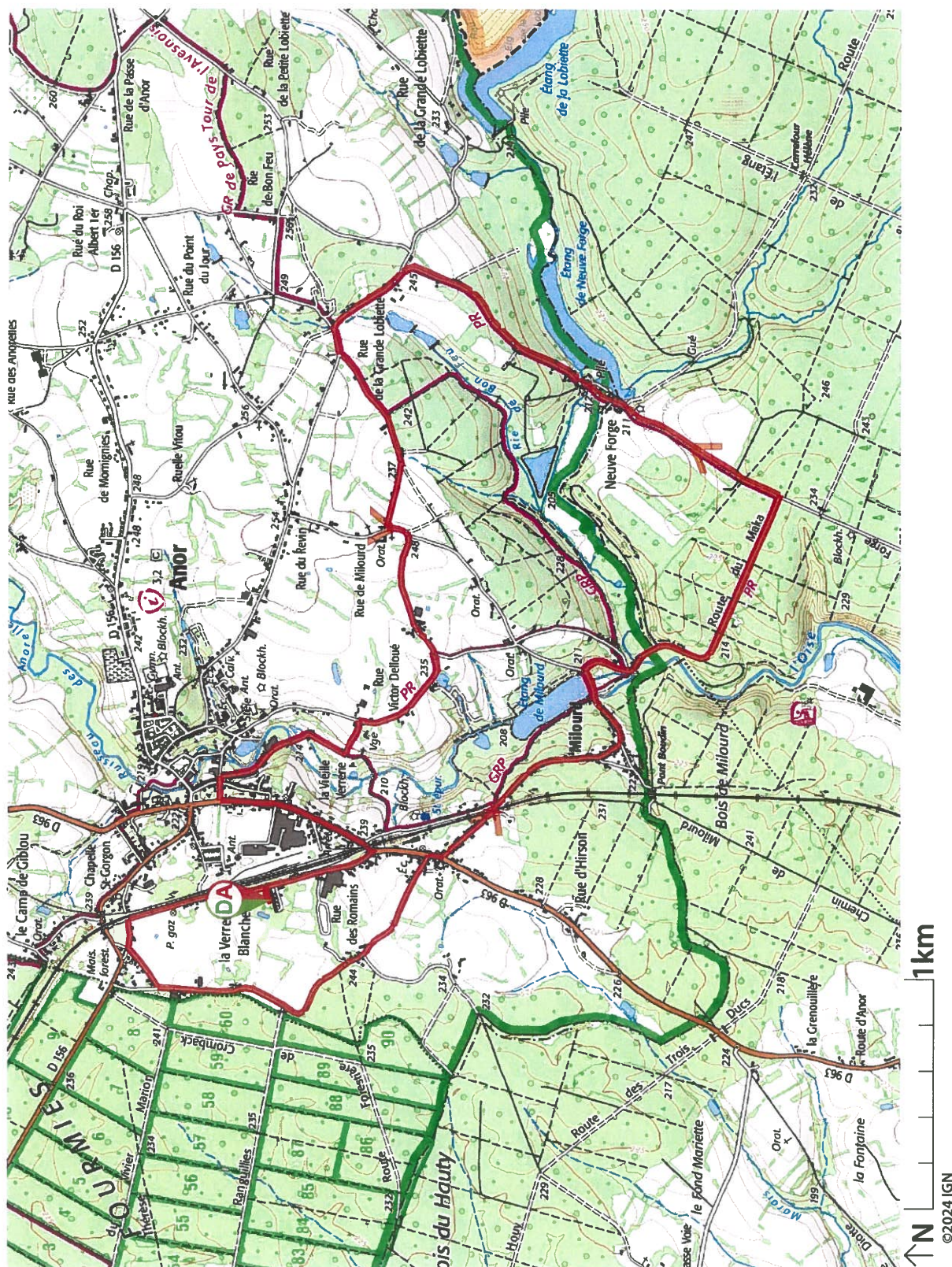
Soyez toujours prudent et prévoyant lors d'une randonnée. Visorando et l'auteur de cette fiche ne pourront pas être tenus responsables en cas d'accident survenu sur ce circuit.

Téléchargez l'application Visorando pour suivre cette randonnée



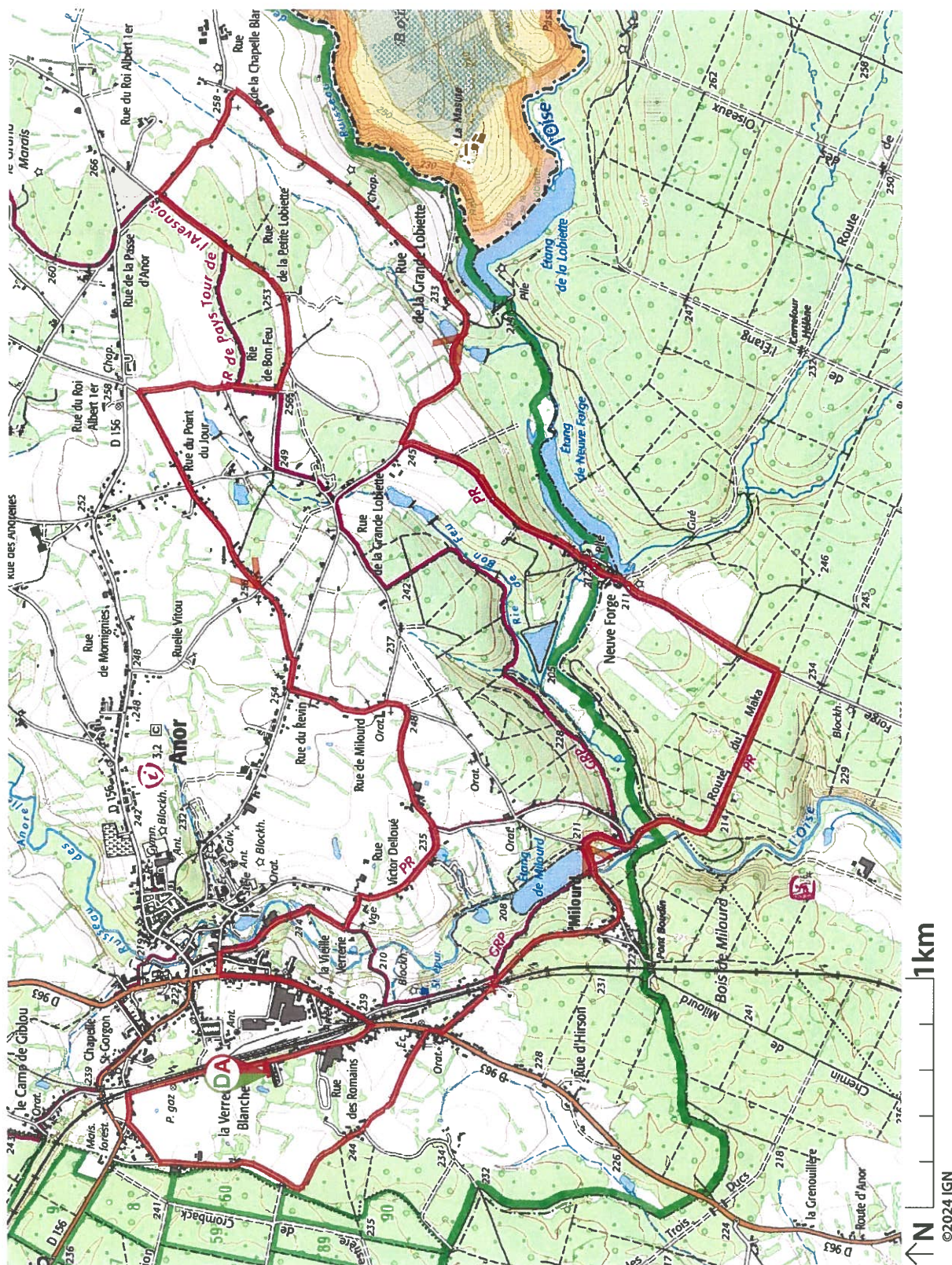
Soyez toujours prudent et prévoyant lors d'une randonnée. Visorando et l'auteur de cette fiche ne pourront pas être tenus responsables en cas d'accident survenu sur ce circuit.

Téléchargez l'application Visorando pour suivre cette randonnée



Soyez toujours prudent et prévoyant lors d'une randonnée. Visorando et l'auteur de cette fiche ne pourront pas être tenus responsables en cas d'accident survenu sur ce circuit.

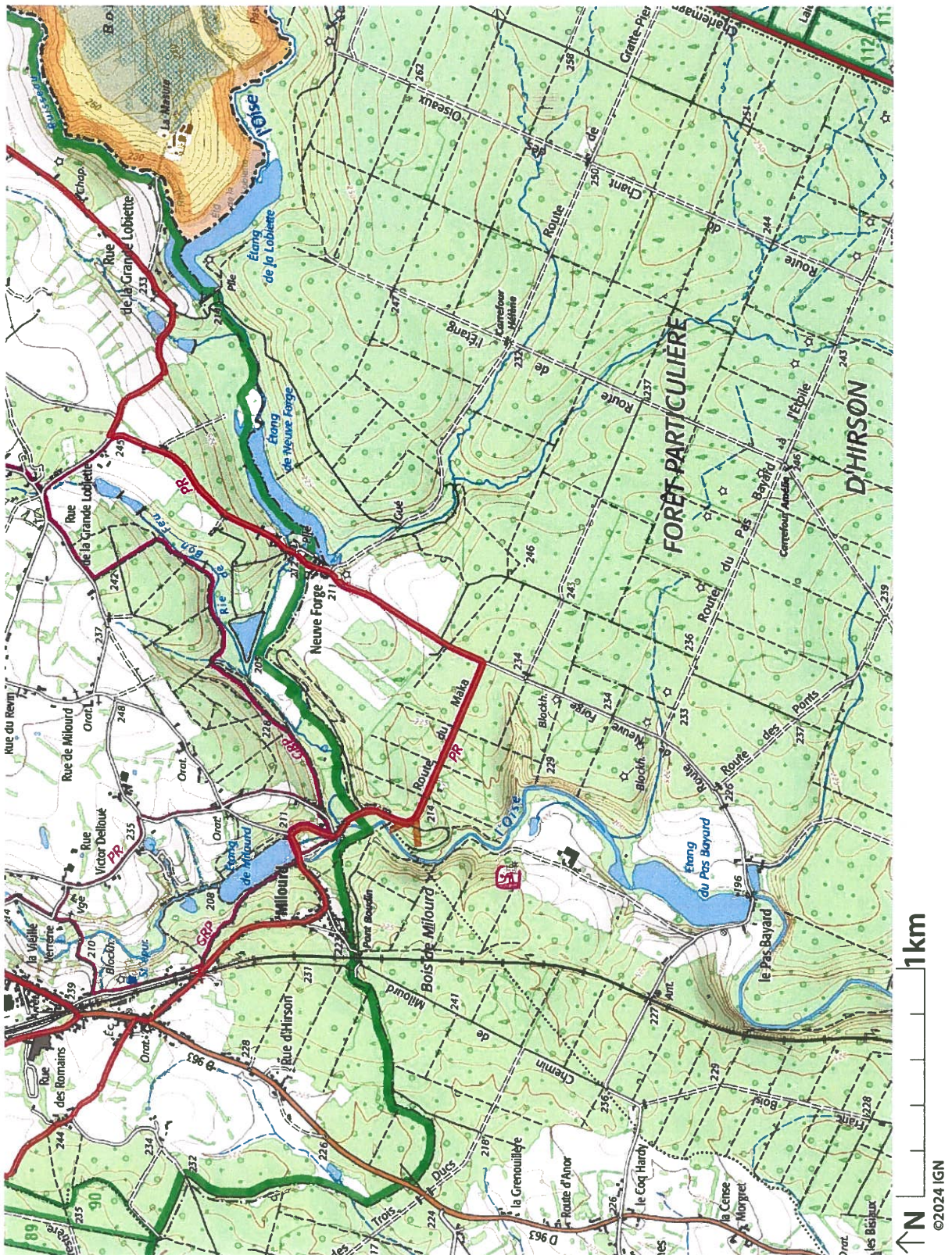
Téléchargez l'application Visorando pour suivre cette randonnée



Soyez toujours prudent et prévoyant lors d'une randonnée. Visorando et l'auteur de cette fiche ne pourront pas être tenus responsables en cas d'accident survenu sur ce circuit.



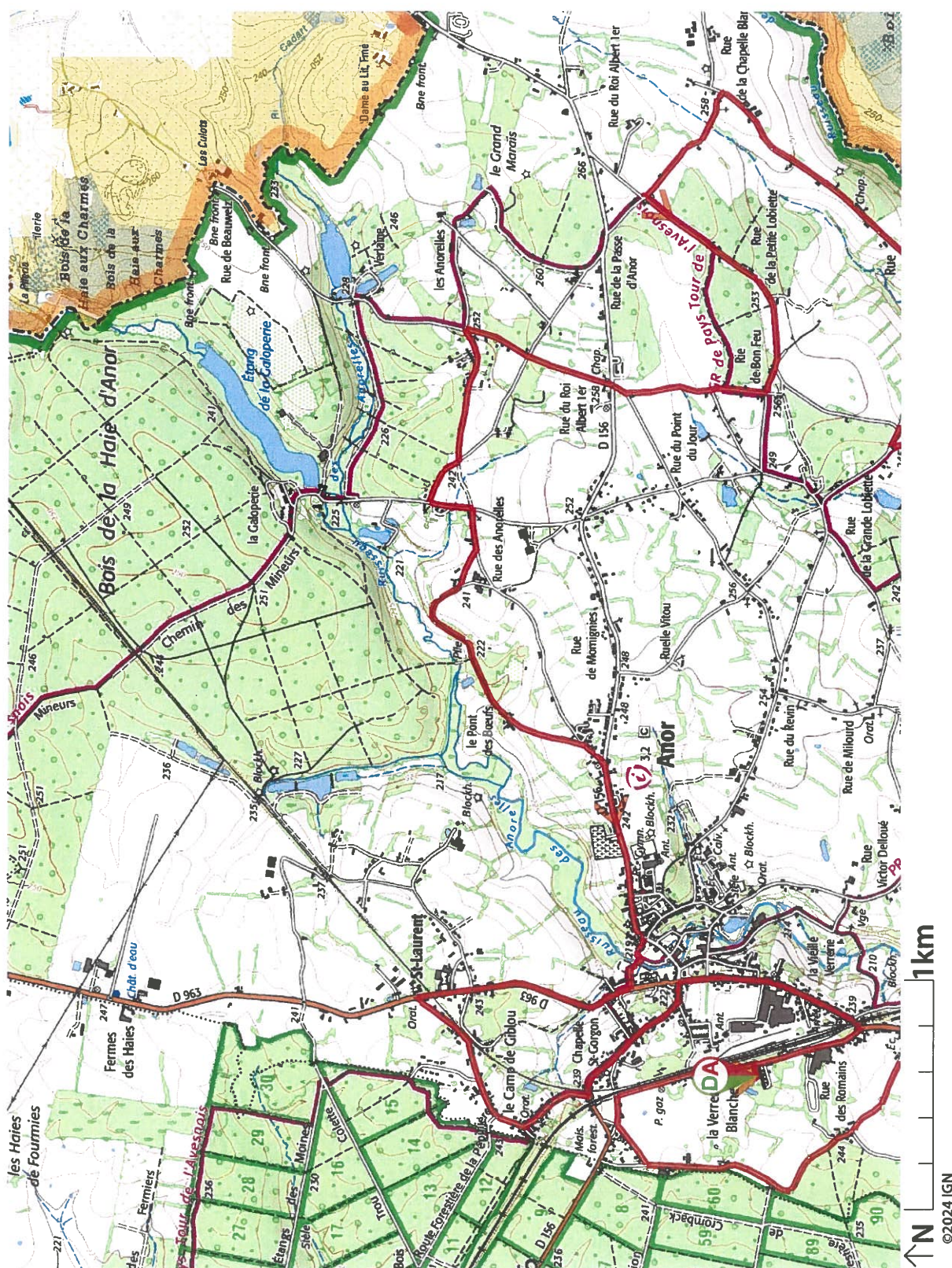
Téléchargez l'application Visorando pour suivre cette randonnée



Soyez toujours prudent et prévoyant lors d'une randonnée. Visorando et l'auteur de cette fiche ne pourront pas être tenus responsables en cas d'accident survenu sur ce circuit.

Copie, vente et diffusion interdites - xoS4UjU9

Téléchargez l'application Visorando pour suivre cette randonnée



Soyez toujours prudent et prévoyant lors d'une randonnée. Visorando et l'auteur de cette fiche ne pourront pas être tenus responsables en cas d'accident survenu sur ce circuit.